

Extrait du compte rendu
Réunion d'installation du Comité Syndical
25 septembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre à 19 heures, les membres du Comité Syndical, désignés par les Conseils Municipaux, Communautaires, Métropolitains, Territoriaux ou Syndicaux des 53 collectivités adhérentes au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) se sont réunis au siège du Syndicat, 17 rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Président Alain CHAMBARD, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Philippe CHARPENTIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, doyen des membres du Comité Syndical lors de la séance d'installation, a pris la présidence de cette séance et a procédé à l'appel nominal.

Le Comité a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Thomas CHAZAL, délégué de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, benjamin des membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2020.

Procède à l'unanimité, à l'installation du Comité Syndical.

Procède à l'unanimité, à l'élection du Président.

Le Président de séance demande aux candidats à la fonction de Président du Syndicat de bien vouloir se faire connaître.

se déclare candidat : M. Romain COLAS (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine)

Après avoir laissé à chacun des candidats la possibilité de se présenter aux membres de l'assemblée, le Président de séance fait procéder au vote à bulletin secret. Les votes sont réalisés à l'aide d'un boîtier électronique. Un test a été réalisé préalablement avec l'ensemble des votants.

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de voix exprimées	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Romain COLAS	177	CENT SOIXANTE-DIX-SEPT

M. Romain COLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin, avec 177 voix exprimées, a été proclamé Président du SyAGE

Monsieur Philippe CHARPENTIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, doyen des membres du Comité Syndical lors de la séance d'installation, cède la présidence de la séance du Comité au Président, Monsieur Romain COLAS, élu. Ce dernier présente le point suivant de l'ordre du jour : fixation du nombre de Vice-Présidents.

Fixe à l'unanimité, à 13 le nombre de Vice-Présidents

Procède à l'élection des Vice-Présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président

M. Philippe CHARPENTIER (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de voix exprimées	181
Majorité absolue	91

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe CHARPENTIER	181	CENT QUATRE-VINGT UN

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 181 voix, M. Philippe CHARPENTIER est proclamé 1^{er} Vice-Président du SyAGE

Election du 2^{ème} Vice-Président

M. Thomas CHAZAL (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de voix exprimées	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thomas CHAZAL	177	CENT SOIXANTE-DIX-SEPT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Thomas CHAZAL est proclamé 2^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 3^{ème} Vice-Président

M. Bruno GALLIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno GALLIER	177	Cent Soixante Dix-Sept

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Bruno GALLIER est proclamé 3^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 4^{ème} Vice-Président

M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre) se déclare candidat.

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	10
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	171
Majorité absolue	86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GONZALES	171	CENT SOIXANTE ET ONZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 171 voix, M. Didier GONZALES est proclamé 4^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 5^{ème} Vice-Président

M. Marc CUYPERS (Communauté de Communes du Val Briard) se déclare candidat.

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc CUYPERS	177	CENT SOIXANTE DIX SEPT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Marc CUYPERS est proclamé 5^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 6^{ème} Vice-Président

M. Michaël DAMIATI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) se déclare candidat.

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michaël DAMIATI	177	CENT SOIXANTE DIX SEPT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Michaël DAMIATI est proclamé 6^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 7^{ème} Vice-Président

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Gretz-Armainvilliers, Communauté de Communes les Portes Briardes, SIAEP de la Région de Tournan en Brie, SICTEU, SMAB) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	14
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	166
Majorité absolue	84

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy USSEGLIO-VIRETTA	166	CENT SOIXANTE SIX

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 166 voix, M. Guy USSEGLIO-VIRETTA est proclamé 7^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 8^{ème} Vice-Président

M Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre et Métropole du Grand Paris), se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	176
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe GAUDIN	176	CENT SOIXANTE SEIZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 176 voix, M. Philippe GAUDIN est proclamé 8^{ème} Vice-Président du SyAGE.

Election du 9^{ème} Vice-Président

M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir) se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	4
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas DUCELLIER	177	CENT SOIXANTE DIX-SEPT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Nicolas DUCELLIER est proclamé 9^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 10^{ème} Vice-Président

Mme Sylvie DONCARLI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	2
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	179
Majorité absolue	90

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie DONCARLI	179	CENT SOIXANTE DIX NEUF

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 179 voix, Mme Sylvie DONCARLI est proclamée 10^{ème} Vice-Présidente du SyAGE.

Election du 11^{ème} Vice-Président

M. Christian GHIS (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart), se déclare candidat.

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	6
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	174
Majorité absolue	88

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian GHIS	174	CENT SOIXANTE QUATORZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 174 voix, M. Christian GHIS est proclamé 11^{ème} Vice-Président du SyAGE

Election du 12^{ème} Vice-Président

M. Christian FERRIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine), se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	5
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian FERRIER	177	CENT SOIXANTE DIX SEPT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 177 voix, M. Christian FERRIER est proclamé 12^{ème} Vice-Président du SyAGE.

Election du 13^{ème} Vice-Président

M. Gilles CARBONNET (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	5
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	174
Majorité absolue	88

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles CARBONNET	174	CENT SOIXANTE QUATORZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 174 voix, M. Gilles CARBONNET est proclamé 13^{ème} Vice-Président du SyAGE

Procède à l'élection des membres du Bureau du SyAGE.

Election du Secrétaire

M. Charles DAMON (Varennes-Jarcy et Communauté de Communes l'Orée de la Brie) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	8
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	176
Majorité absolue	89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Charles DARMON	176	CENT SOIXANTE SEIZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 176 voix, M. Charles DARMON est proclamé Secrétaire du Bureau du SyAGE.

Election du 1^{er} poste d'Assesseeur

M. Nicolas GUILLEN (Communauté de Communes de la Brie Rivières et Châteaux) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	12
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	171
Majorité absolue	86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas GUILLEN	171	CENT SOIXANTE ET ONZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 171 voix, M. Nicolas GUILLEN est proclamé 1^{er} Assesseeur du Bureau du SyAGE.

Election du 2^{ème} poste d'Assesseeur

M. Gilles TROUVÉ (Métropole du Grand Paris) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	12
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	168
Majorité absolue	85

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles TROUVÉ	168	CENT SOIXANTE HUIT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 168 voix, M. Gilles TROUVÉ est proclamé 2^{ème} Assesseeur du Bureau du SyAGE

Election du 3^{ème} poste d'Assesseeur

M. Stephen LAZERME (Ozoir-la-Ferrière et Communauté de Communes des Portes Briardes entre Villes et Forêts) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	16
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	9
Nombre de suffrages exprimés	160
Majorité absolue	81

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stephen LAZERME	160	CENT SOIXANTE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 168 voix, M. Stephen LAZERME est proclamé 3^{ème} Assesseeur du Bureau du SyAGE

Election du 4^{ème} poste d'Assesseeur

Mme Cécile SPANO (Grans Orly Seine Bièvre) se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	11
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	171
Majorité absolue	86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cécile SPANO	171	CENT SOIXANTE ET ONZE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 171 voix, Mme Cécile SPANO est proclamée 4^{ème} Assesseeur du Bureau du SyAGE

Election du 5^{ème} poste d'Assesseeur

M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie et Communauté de Communes du Val Briard) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	17
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	8
Nombre de suffrages exprimés	160
Majorité absolue	81

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Max GRANDISSON	160	CENT SOIXANTE

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 160 voix, M. Max GRANDISSON est proclamé 5^{ème} Assesseeur du Bureau du SyAGE

Election du 6^{ème} poste d'Assesneur

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	16
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	162
Majorité absolue	82

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas BRAGARD	162	CENT SOIXANTE DEUX

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 162 voix, M. Nicolas BRAGARD est proclamé 6^{ème} Assesneur du Bureau du SyAGE

Election du 7^{ème} poste d'Assesneur

M. Jean-Claude DELAUAUX (Rozay-en-Brie) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	13
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	168
Majorité absolue	85

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude DELAUAUX	168	CENT SOIXANTE HUIT

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 168 voix, M. Jean-Claude DELAUAUX est proclamé 7^{ème} Assesneur du Bureau du SyAGE

Election du 8^{ème} poste d'Assesneur

M. Bertrand REMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos) se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	68
Nombre de voix totales	185
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	21
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	161
Majorité absolue	81

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bertrand REMOND	161	CENT SOIXANTE ET UN

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin, avec 161 voix, M. Bertrand REMOND est proclamé 8^{ème} Assesneur du Bureau du SyAGE

Décide à l'unanimité, d'attribuer au Président et aux Vice-Présidents du SyAGE des indemnités de fonction au taux maximal fixé par la réglementation en vigueur à compter de l'exercice effectif de leurs fonctions. Précise que les crédits sont inscrits à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.

Fixe à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'Offres, comme suit : les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants. Le nombre de suppléants doit être égal à celui des titulaires. Toutefois, il est précisé que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire. Les listes seront déposées au siège du SyAGE ou envoyées par mail à l'adresse syage@syage.org au plus tard 8 heures avant la séance à laquelle est inscrite l'élection. Précise que les listes peuvent contenir moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et que les membres titulaires et suppléants doivent être choisis parmi les membres titulaires qui composent le Comité Syndical.

Fixe à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public comme suit : les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants. Le nombre de suppléants doit être égal à celui des titulaires. Toutefois, il est précisé que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire. Les listes seront déposées au siège du SyAGE ou envoyées par mail à l'adresse syage@syage.org au plus tard 8 heures avant la séance à laquelle est inscrite l'élection. Précise que les listes peuvent contenir moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et que les membres titulaires et suppléants doivent être choisis parmi les membres titulaires qui composent le Comité Syndical.

Fixe à l'unanimité, comme suit la composition de ladite Commission :

- le Président ou son représentant ;
- 4 membres de l'assemblée délibérante du SyAGE ;
- 4 associations locales : 1 représentant pour chacune

Décide que les listes comprenant au maximum 4 noms de délégués titulaires devront être déposées au SyAGE ou envoyées par mail à l'adresse syage@syage.org, au plus tard 8 heures avant la séance à laquelle est inscrite l'élection.

Décide à l'unanimité, de déléguer au Président du Syndicat les attributions suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution et la signature des marchés publics et accords-cadres (fournitures, services, travaux) dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées des marchés de fournitures et de services ;
- de prendre toute décision concernant la préparation et la passation (dont la négociation) des marchés publics et accords-cadres dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées des marchés de fournitures et de services, à l'exception de la décision du choix de l'offre et de la signature ;
- de prendre toute décision concernant la déclaration sans suite d'une procédure quel que soit son montant ;
- de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et la reconduction des marchés publics et accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- de fixer les indemnités ou les primes relatives à la réalisation de prestations par les candidats à une procédure de marché public quelle qu'elle soit ;
- de conclure et signer les conventions constitutives de groupement de commandes (fournitures, services, travaux), dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées des marchés de fournitures et de services ;

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et d'en assurer la gestion en mettant en œuvre les dispositions contenues dans les contrats. Si nécessaire, le Président pourra conclure tout avenant modificatif au contrat initial ;
- de procéder à la souscription de la ligne de trésorerie destinée aux besoins de financement momentanés, de passer à cet effet les actes nécessaires et d'en assurer la gestion en mettant en œuvre les dispositions contenues dans les contrats. Si nécessaire, le Président pourra conclure tout avenant modificatif au contrat initial ;
- d'effectuer des opérations de réaménagement de dettes. Il pourra, à cet effet, procéder à des remboursements anticipés d'emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution ;
- de solliciter des subventions et de conclure les conventions d'aide financière correspondantes ;
- de conclure des conventions de mise à disposition, d'occupation temporaire de terrains privés et des conventions de servitudes de passage, dans la limite d'une indemnité de 8 000 € ;
- de conclure les conventions d'occupation du domaine public ;
- d'accepter les legs et les dons ;
- de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- de décider de l'acquisition de parcelles pour un montant n'excédant pas 8 000 € par opération ;
- de solliciter les enquêtes publiques nécessaires à l'intervention du Syndicat ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SyAGE ;
- de décider de l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 8 000 € et de signer les documents et actes en découlant ;
- d'exercer, au nom du Syndicat, les actions amiables et contentieuses ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- de conclure les protocoles d'accord ayant pour objet le règlement indemnitaire d'un litige dont le montant est inférieur ou égal à 8 000 € ;
- de régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité du Syndicat non pris en charge par le contrat d'assurance responsabilité civile dans la limite d'une indemnité de 8 000 € ;
- de percevoir les indemnités de sinistre ou de préjudice subi par le Syndicat ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de délivrer les autorisations de déversement des eaux usées non domestiques et de conclure les conventions de déversement des eaux usées non domestiques ;
- de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis lorsqu'il est prescrit ;
- de mettre en œuvre la procédure d'exécution d'office en application des dispositions du code de l'environnement lorsque le riverain des cours d'eau non domaniaux ne respectent pas leurs obligations d'entretien régulier des berges et du cours d'eau ;
- de conclure les conventions d'échanges de données avec les partenaires du syndicat.

Précise que « conformément à l'article L.2124-23 du CGCT qu'en cas d'empêchement du Président, les actes administratifs (décisions, arrêtés) relatifs aux matières ayant fait l'objet d'une délégation au Président par le Comité Syndical, seront signés par le premier vice-Président, ou par les vice-Présidents dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement de ces derniers.

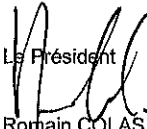
Décide à l'unanimité, de déléguer au Bureau Syndical ses attributions à l'exception de celles conférées au Président par délibération séparée et de celles ne pouvant être déléguées, dont la liste figure ci-après :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarif des taxes ou redevances ;
- l'approbation du Compte Administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire à prendre à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du CGCT (dépenses obligatoires) ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du SyAGE ;
- l'adhésion du SyAGE à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un Service Public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Décide à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des membres du Comité de Bassin Seine-Normandie, à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Procède à la désignation d'un représentant du SyAGE pour le collège des « élus » au sein du Comité de Bassin et ce, pour une durée de 6 ans. Se déclare candidat : Monsieur Romain COLAS. Désigne, Monsieur Romain COLAS, représentant du SyAGE au sein du Comité de Bassin.

Décide à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des membres des représentants du SyAGE au CEPRI, à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT et de désigner, en qualité de représentant du SyAGE au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, les membres suivants :

- Monsieur Romain COLAS, en qualité de titulaire
- Monsieur Alain CHAMBARD, en qualité de suppléant

Le Président

 Romain COLAS

